



## ACADEMIE DE POITIERS

**Lettre de juillet 2020**  
de la Section Académique du  
SNETAA FO  
15 rue Charles Gounod,  
17000 La Rochelle  
[snetaa.s3.poitiers@gmail.com](mailto:snetaa.s3.poitiers@gmail.com)  
<http://snetaa.poitiers.free.fr/>

# 203



### SOMMAIRE :

- p.1 : Editorial
- p.2 : Audiences Rectrice mai et juin 2020
- p.3 : Hors Classe 2020 ; Pour un véritable accueil des Contractuels.
- p.4 : PLP en SEGPA, EREA et ULIS : nouvelle victoire du SNETAA ; Agenda d'été

### **A VOS MASQUES, PRÊTS ? PARTEZ !**

Partez en Vacances ! Finie cette année singulière où on nous aura demandé de considérables suppléments de travail. Cette année plus que jamais les PLP ont été sur de nombreux « champs de bataille » : de la réforme de la Fonction Publique, aux IVAL en passant par la mise en place de la réforme de la Formation Professionnelle, le projet de réforme des retraites et la continuité pédagogique. Mais les militants du SNETAA ont fait face ; je tiens tout particulièrement à les en remercier. Il n'y a pas de petit ou de grand engagement au SNETAA. Chacun dès qu'il adhère est déjà solidaire. Conseiller les collègues, les informer, intervenir pour leur défense, participer à une formation syndicale ou au Conseil Académique, poser son nom sur la liste SNETAA en Conseil d'Administration, ou accepter d'être correspondant d'établissement et afficher sur le panneau syndical SNETAA.

**Le SNETAA FO reste un syndicat indépendant et de terrain et le restera.** Nous avons besoin de vous. Sans vous nos collègues qui siègent aux commissions du Rectorat ou qui ont l'habitude de rencontrer les services ne pourraient pas exposer les situations clairement afin de faire en sorte que les lois, les décrets et les circulaires soient appliqués correctement par l'Administration et bien sûr pour faire respecter vos droits et vous conseiller. Sans les adhérents du SNETAA la place du PLP dans l'enseignement professionnel sous statut scolaire ne pourrait pas perdurer. C'est par le travail que chacun effectue chaque jour que des milliers de jeunes sortent diplômés de nos établissements. C'est aussi grâce à notre pédagogie spécifique que nous justifions pleinement l'existence de la voie professionnelle dans l'Education Nationale.

Pour travailler dans les meilleures conditions qui soient, les PLP doivent être reconnus dans leur spécificité. C'est pourquoi le SNETAA national a demandé la création d'une DGRH ( direction générale des ressources humaines) dédiée aux PLP. Cette dernière prendrait en charge dans son intégralité le PLP, ses demandes de mutations, sa carrière, sa rémunération sans aucun badge, juste avec un respect du travail bien fait par une rémunération à la hauteur de ce dévouement pour le service public que chaque PLP a su montrer durant cette période de confinement envers ses élèves. Mais aussi pour maintenir les postes aux concours, pour maintenir notre statut spécifique de PLP, pour que les postes PLP restent aux PLP, ne soient pas grignotés par d'autres corps d'enseignants.

Voilà pourquoi le SNETAA a besoin de vous et pourquoi nous avons besoin du SNETAA. C'est comme cela que le SNETAA a obtenu cette année, que les détenteurs du 2CA-SH puissent avoir le CAPPEI, juste par équivalence. C'est comme cela que le SNETAA a obtenu cette année, que les PP de SEGPA et EREA puissent toucher la part modulable de l'ISOE. C'est comme cela que le SNETAA FO a obtenu cette année de la DEGESCO que les CAP 3 ans soient développés dans toutes les académies.

Les Commissaires Paritaires, « fermeront » la porte du Rectorat le 16 Juillet avec une dernière entrevue sur les recours avec la DPE pour les collègues qui n'ont pas obtenu satisfaction quant à leur mutation. Les membres du Secrétariat Académique feront la réouverture le 25 Août avec l'accueil des stagiaires sur Poitiers dans des conditions particulières liées au protocole sanitaire.

Cependant, le SNETAA FO de l'Académie sera en permanence tout au long de l'été pour vous permettre une rentrée, la plus sereine possible. Alors partez masqués et sereins tout en sachant que le SNETAA FO de l'académie de Poitiers sera là, sur toute la période estivale pour vous répondre sur [snetaa.s3.poitiers@gmail.com](mailto:snetaa.s3.poitiers@gmail.com)

**Bel été à tous.**

**La Rochelle, 10 juillet 2020, Bénédicte MOULIN, Secrétaire Académique**

**Audiences Rectrice mai et juin 2020 :  
Le SNETAA porte la parole des Professeurs de Lycée Professionnels ...**

Notre organisation syndicale n'a pas organisé de Conseil Syndical Académique cette année en juillet, sécurité sanitaire oblige ! Mais nous vous avons donné la parole lors de nombreuses Visioconférences que nous avons organisées pendant le confinement et pendant la période post confinement, merci à ceux qui ont accepté d'y participer, des 4 départements de l'Académie !

Cette parole est importante, nous sommes un syndicat d'adhérents et votre avis est primordial pour défendre vos intérêts après vous avoir écoutés.

Au niveau national, le SNETAA est reçu régulièrement en audience auprès du Ministre et de ses conseillers pour défendre ses mandats qui doivent être traités et appliqués dans les Académies. Aussi pour la défense des PLP et de l'Enseignement professionnel sur le terrain dans l'Académie de Poitiers, nous avons sollicité des audiences auprès de la Rectrice, et le SNETAA de l'Académie de Poitiers a été reçu le 6 mai et le 30 juin.

\* \* \* \* \*

Ce fut donc l'occasion de rappeler à la Rectrice bien sûr notre attachement à la spécificité de la voie professionnelle publique et laïque, puis au développement du dispositif CAP en 3 ans pour les élèves ayant un parcours plus compliqué, ce dispositif est débattu au niveau national, aussi doit-il être décliné, avec les moyens associés et budgétaires prévus, au niveau Académique.

De même, nous avons fait remonter notre inquiétude dans ce contexte sanitaire et économique du devenir des apprentis sans contrat. Aucun jeune ne doit être sans affectation, ils doivent pouvoir être accueillis dans nos lycées sous statut scolaire avec des moyens adaptés dans chaque Etablissement.

Par ailleurs, nous avons rappelé notre attachement à la mise en place du comité de suivi de la Voie Professionnelle et du protocole GA. Nous avons notamment rappelé à la Rectrice que notre Académie a pris du retard dans ce domaine.

Lors de chaque audience, nous avons condamnés la gestion des postes adaptés, il n'y a plus aucun médecin de prévention dans notre Académie (nous devrions en avoir 8 !) et des situations individuelles de collègues PLP qui sont inacceptables ! Des solutions administratives et humaines doivent être trouvées !

Nous avons rappelé lors des deux audiences, l'obligation de verser la prime PP, de professeur principal dans le secteur de l'ASH, aux PLP des SEGPA et des EREA, conformément au décret de 2019 et fermement défendue par le SNETAA.

Enfin la disparition des CAPA, et le mouvement des personnels 2020 ne sont pas du tout satisfaisants même si cela relève principalement de décisions nationales, nous avons demandé de transmettre au Ministre. Nous sommes intervenus sur le calendrier des contractuels...qui devaient dans un premier temps, être nommés fin août ! Pour le SNETAA cela n'était pas acceptable !

Nous avons lors de chaque audience dénoncé certaines situations propres au « management » dans quelques établissements de l'Académie. La Rectrice a bien noté ces observations.

Alors, Titulaire, Contractuel et Stagiaire, plus que jamais, le SNETAA FO a besoin de toi, pour peser dans ses interventions et pour te représenter, te défendre, ou te conseiller. Donc n'hésite pas à adhérer ou ré-adhérer dès maintenant !

**Stéphane Contamines , membre du Bureau Académique**

## La HC\* à l'image « du travail magnifique des enseignants » ? Le Ministre est-il à la hauteur de ses mots ?

Si il y a bien un moment opportun pour valoriser « le travail magnifique des enseignants », c'est bien celui de la \*Hors Classe. Les PLP (Professeurs de Lycée Professionnel) ont su s'adapter en un temps record aux exigences du confinement, ne comptant pas les heures passées à construire, réinventer, corriger, échanger avec les élèves...

Les paroles et les remerciements ne suffisent pas M Le Ministre, et les enseignants attendent que des actes concrets soient posés ! Cette CAPA était cruciale parce que la dernière avec la réforme de la fonction publique ! Il n'aurait été que justice de mettre vos actes à la hauteur de vos propos, finalement restés lettre morte, afin de reconnaître la qualité du travail des enseignants qui subissent depuis une décennie un coup de frein financier.

Les remerciements sont-ils à la hauteur quand , dans notre académie, seulement 69 enseignants sont promus pour 409 promouvables ? Comment expliquer à des collègues nés en 1959 et 1960 qu'ils sont au-delà du 200ème dans le projet et que malgré l'augmentation du contingent de promouvables, le contingent de promus, lui, n'augmente pas ?

Quelques données statistiques :

- 409 collègues promouvables et seulement 69 promus, soit 16,9 %.
- 52,6 % de femmes promouvables et 53,6 % de femmes parmi les promus.
- 87 % des promouvables au 11<sup>ème</sup> échelon ont été promus, 21 % pour le 10<sup>ème</sup> échelon et aucun au 9<sup>ème</sup>.
- Le dernier collègue promu a 15 ans d'ancienneté dans le corps (et est au 10<sup>ème</sup> échelon)
- Le plus jeune promu est né en 1977 (18 ans d'ancienneté dans le corps).
- Le plus ancien collègue promu est né en 1958 (10 ans d'ancienneté dans le corps).
- L'âge moyen de promotion est de 51 ans et 4 mois.

Le SNETAA n'a jamais cru que le PPCR (Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations) permettrait à l'ensemble des collègues de partir à la retraite avec la HC ! C'est notamment pourquoi le SNETAA a toujours dénoncé PPCR et nous avons, **nous**, au SNETAA refusé de le signer !

**Hors Classe 2020 : le Ministre n'est pas à la hauteur de ses mots !**

Le SNETAA FO poursuit son combat pour défendre les PLP ! Plus que jamais il est important de le rejoindre et d'y adhérer.

**Christelle Bruneau, Jean-Luc Germaneau, Membres du Bureau Académique**



### Pour un véritable accueil harmonisé des Enseignants Contractuels

Fin Juin, je siégeais en commission disciplinaire au Rectorat pour une situation de faute grave pouvant conduire au licenciement d'un personnel contractuel.

Certes, cette situation est très marginale, mais elle pose à nouveau la question de l'accueil et de l'accompagnement des enseignants contractuels.

Si les conditions salariales des Contractuels se sont améliorées depuis la loi de 2016, leurs conditions d'accueil dans les établissements sont toujours laissées à la discrétion des Chefs d'Etablissement. Certains collègues se retrouvent donc parfois en grande difficulté et sans soutien à l'entrée dans la fonction quand les équipes de Direction ne s'en préoccupent pas.

Une procédure d'évaluation annuelle prévoit bien des mesures d'accompagnement mais la demande est faite par le Chef d'Etablissement parfois sans entretien et peut s'apparenter à une sanction.

Le SNETAA pense que tous les personnels doivent pouvoir être accueillis et accompagnés par l'Administration dès leur prise de fonction pour éviter ce type de situation.

C'est ce que j'ai rappelé lors de cette commission au nom du SNETAA.

**Marie Levallois (Contact : [levalloismarie@gmail.com](mailto:levalloismarie@gmail.com))**

**Représentante SNETAA FO à la commission des contractuels de l'Académie de Poitiers.**

## Communiqué Académique : Victoires du SNETAA FO dans l'ASH

Après avoir obtenu du ministère, pour les détenteurs du 2 CA-SH, l'équivalence du CAPPEI dès la rentrée, le SNETAA FO, attend du ministère, l'écriture d'un texte clarifiant le décret N° 2019-1002 du 27 septembre 2019 permettant à tous les enseignants du second degré d'EREA, de SEGPA et d'ULIS de percevoir la prime de professeur principal (ISOE part modulable).

Ainsi, les Rectorats ne pourront plus se cacher derrière l'ancienne circulaire de 2015 et devront appliquer le décret.

**C'est une nouvelle victoire pour le SNETAA FO** qui depuis 2018 dénonçait dans l'Académie de Poitiers, l'iniquité financière entre les PLP face aux missions d'orientation qui leur étaient confiées, selon le type d'établissement dans lequel, ils enseignaient.

**Relayé par le SNETAA National, un premier pas avait été franchi avec la publication du décret de Septembre 2019.**

**La publication du nouveau texte, va enfin permettre l'application de ce décret** et reconnaître le travail de l'orientation fait par les collègues d'EREA, de SEGPA et d'ULIS.

Avec le SNETAA FO, c'est la reconnaissance du travail de tous les PLP, quelque soit leur affectation, que nous défendons.

**Pour éviter d'être seul face aux lourdeurs administratives de toutes sortes, rejoignez le SNETAA FO qui vous conseillera, vous orientera et vous représentera.**



### Calendrier prévisionnel de Juillet et Août du mouvement intra académique de l'Académie de Poitiers (sous réserves de modifications ultérieures pas l'Administration)

#### Juillet

**Lundi 13 juillet** : fermeture du serveur SIAL (saisie des vœux des lauréats au concours)

**Du mercredi 15 au vendredi 17 juillet** : travail des services sur les affectations des TZR et CDI (et CDD pour certaines matières dépourvues de CDI)

**Lundi 20 juillet** : courrier aux intéressés pour l'affectation des TZR et CDI/CDD.

**Vendredi 24 juillet** : fin des travaux des services sur les envois des arrêtés d'affectation des TZR et des Contractuels CDI/CDD.

**Jusqu'au vendredi 31 juillet** : retour des listes des stagiaires académiques

#### Août

**Du vendredi 7 août au lundi 10 août** : saisie des vœux des stagiaires.

**Du jeudi 13 août au lundi 17 août** : affectation des stagiaires

**Du lundi 24 août au vendredi 28 août** : révision d'affectation (PLP Titulaires dont TZR et Stagiaires, Enseignants Contractuels)

Pour adhérer au SNETAA FO : par [formulaire papier](#) ;  
Par [internet directement](http://www.snetaa.org) en ligne sur <http://www.snetaa.org>